

Conseil d'Ecole du 3 avril 2023

Ecole Maternelle Les Sablons – Sarrians

Présentes :

Enseignantes : Mmes Picard et Dangles

Mairie : Mme Richard-Florès (adjointe déléguée à l'éducation, jeunesse et petite enfance), M. Caramico (adjoint délégué aux travaux), Mme Munar (cheffe du service Pôle enfance éducation), Mme Coste (secrétaire-gestionnaire du Pôle enfance éducation)

Parents d'élèves : Mmes Charrier, Rostren-Borgetto et Ade

DDEN : Mme Gentine

ATSEM : Mme Montagard

Excusées : Mme Bardet (Maire de Sarrians), Mme Leblanc (parent délégué)

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier Conseil d'école
2. Vote d'un avenant au Règlement du Conseil d'Ecole (rajout de la participation des Atsems au Conseil d'Ecole à titre consultatif)
3. Activités et projets du second semestre
4. Point sur les travaux : vitre salle de motricité...
5. Bilan du fonctionnement de restauration scolaire sur un service
6. Rentrée 2023 : effectifs prévisionnels et organisation générale

La séance débute à 18H05. Mme Charrier est désignée comme secrétaire de séance.

En préambule à ce Conseil, Mme Dangles fait part de sa reconnaissance envers tout le personnel de l'école qui a géré collectivement la continuité du service, chacun à son niveau, pendant son absence pour raisons de santé. Le bon fonctionnement de l'école n'a pas été impacté grâce à cette adaptation solidaire. Mme Dangles remercie tout particulièrement sa collègue Mme Picard qui a pris la charge des tâches administratives et la gestion quotidienne, la réalisant de main de « maîtresse ».

Elle exprime également sa reconnaissance envers l'Inspection de l'Education Nationale de l'Isle sur la Sorgue qui a accompagné cette longue absence de manière humaine et personnalisée malgré toutes les contraintes de remplacement qui s'imposent actuellement dans toutes les circonscriptions, en maintenant notamment sur le poste le même enseignant à savoir Sébastien Lauze. Déjà familier de l'école en d'autres occasions ponctuelles, cet enseignant a assuré la classe avec adaptabilité et bienveillance, vaillamment secondé par Karine Bartoletti.

Approbation du dernier Conseil d'Ecole

Approuvé à l'unanimité.

1. Vote d'une modification au Règlement du Conseil d'Ecole

La modification suivante demandée par Mme Dangles est soumise au vote :

En référence à l'article D411-1 du Chapitre Ier du code de l'Education : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V), Mme Dangles souhaite que soit rajouté en sixième position dans le deuxième paragraphe du point 1, «*les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles* » comme pouvant assister au Conseil d'Ecole avec voix consultative.

En effet, les Atsems font partie à part entière de la communauté scolaire et éducative et peuvent être consultées pour toute les questions de l'école les intéressant. Mme Dangles souhaite ainsi combler cette lacune dans la liste des membres

avec voix consultative, au même titre que « le responsable Education mairie », rajouté lors du Conseil d'école du 7 janvier 2021 à la demande de Mme Giraud alors en poste.

Adoption à l'unanimité de cette proposition. Le règlement ainsi modifié est approuvé et signé par tous les membres de ce Conseil, et valable pour le reste de l'année scolaire 2022-2023.

2. Activités et projets du second semestre :

- Confection et dégustation des galettes : les 23 et 24 janvier, avec des galettes fabriquées par les élèves.
- Confection et dégustation des crêpes : 2 février
- Le petit déjeuner en classe des PS/MS : prévu initialement le 6 mars, il a été annulé du fait de l'absence de la maîtresse. Si possible reconduit en juin. A suivre...
- Le partenariat musical avec Vincent Disparti, professeur de musique à Sarriens, a débuté en janvier dernier et courra sur cinq vendredis plus une présentation lors de la fête de l'école le 2 juin prochain. Pour rappel cette intervention est financée par la subvention municipale versée l'an dernier.
- Grande Lessive : le jeudi 23 mars sur le thème « ma cabane et/est la tienne ». Relié à notre thème de l'année sur le Mexique et conçue par Sylvie Picard, les œuvres ont été exposées à l'admiration des parents le jour-même.
- Journée déguisée : prévue initialement le mardi 28 mars sur le thème du Mexique, elle a été reportée également ce jeudi 6 avril.
- Chasse à l'œuf : vendredi 14 avril avec les chocolats offerts par l'association des « Bambins des Sablons ».
- Matinée Mexicaine : envisagée en début d'année pour faire écho à la journée Polynésienne de l'an dernier, il ne sera finalement pas possible de l'organiser. Les reports d'activités ainsi que les très nombreux jours fériés, associés à la date très précoce de la fête de l'école ne permettront pas de trouver une date lors de cette période extrêmement chargée.
- Sortie à l'extérieur : mardi 16 mai
Les classes de PS/MS et MS/GS partiront au « vieux mas » à Beaucaire. Le coût de transport reste très raisonnable (réservation en réutilisation scolaire effectuée dès octobre 2022). Cette anticipation permet d'éviter les tarifs insensés proposés aux écoles en fin d'année scolaire 2022 et probablement à nouveau en ces périodes de perturbations énergétiques.
Ne pas réserver le repas à la cantine ce jour-là mais prévoir un repas tiré du sac.
☞ **Rectificatif postérieur au Conseil d'Ecole** : Le coût total de la sortie sera bien de **750,45 euros** (entrées Vieux Mas 355,45 euros + transport 395 euros) mais contrairement à ce qui a été annoncé, il sera financé par « l'Amicale Laïque des écoles de Sarriens » à hauteur de 552 euros (12 euros par élève) et non pas de 644 euros (14 euros par élève) et par l'OCCE à hauteur de 198,45 euros. Mme Dangles précise que l'OCCE de l'école peut absorber le coût supplémentaire et ne sollicite pas « les Bambins des Sablons » pour ce complément prévu initialement par cette association. La somme prévue par « Les Bambins des sablons » sera réinvestie sous une autre forme à destination des élèves de l'école des Sablons. Aucune participation financière n'est demandée aux parents.
Un courrier a été envoyé à Mme le Maire et ses collaborateurs pour demander l'autorisation de bénéficier de l'accompagnement des Atsems et de Mme Cartoux.
- Fête des Ecoles :
☞ **Rectificatif postérieur au Conseil d'Ecole** : la fête du Centre n'aura pas lieu le 16 juin mais le 23 juin. Celle de l'école maternelle des Sablons est prévue le vendredi 2 juin avec la présentation des spectacles préparés par les enfants sur le thème du Mexique. Mme Dangles demande la confirmation que le podium roulant sera disponible ainsi que 200 chaises pour les spectateurs. M. Caramico confirme qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour ces matériels.
- Demi-journée portes ouvertes : mercredi 14 juin de 16H à 19H. Le but est de faire découvrir et de valoriser le travail réalisé par les élèves de la PS à la GS et d'accueillir les futurs élèves de PS et leur famille pour les préparer à la rentrée.
Mme Dangles a également transmis une demande d'autorisation de bénéficier de la présence des Atsems et de Mme Cartoux lors de ces trois heures pour accueillir les futures familles. Faire connaissance avec les personnes qui prendront en charge les nouveaux élèves sur les temps scolaire et périscolaire est un investissement propice à une rentrée plus sereine et rassurante pour les parents et les enfants.
- Un pique-nique sera organisé sur les lieux mêmes de l'école (dans la cour) le vendredi 16 juin (sauf épisode pluvieux éventuel). Ne pas réserver le repas de cantine ce jour-là.
Les parents délégués et les membres des deux Associations de parents seront les bienvenus.
- Exercices de sécurité :
 - second exercice d'évacuation incendie à réaliser prochainement. Thème du séisme.
 - second exercice incendie à réaliser d'ici la fin de l'année avec obstacles.Mme Munar informe que les contenants des PPMS des écoles ont été vérifiés pour être mis à jour (dates de péremption, matériel en service etc...)

4. Point sur les travaux

* vitre salle de motricité : M. Caramico informe les membres du Conseil d'Ecole qu'à partir du 12 avril prochain un film occultant va être appliqué sur toutes les vitres dans chaque école afin d'une part de préserver de la chaleur et d'autre part de réaliser des économies d'énergie. Concernant la vitre de la salle de motricité un double film va être posé : côté extérieur et côté intérieur pour la consolidation et sécurisation.

* trous à reboucher dans la cour : M. Caramico en prend note.

* grille d'égout le long de l'école pouvant occasionner des chutes : M. Caramico relate qu'il a lui-même été témoin d'une chute d'enfant et va faire réaliser les modifications nécessaires au plus vite.

* sonnette portillon électronique (ne fonctionne plus) : M. Caramico en prend note.

5. Bilan du fonctionnement de restauration scolaire sur un service

Suite au passage de deux services à un seul service après les vacances de Toussaint, des réserves avaient été évoquées par les enseignantes et l'Atsem présente lors du Conseil d'Ecole du 10 novembre 2022. Comme annoncé lors de Ce conseil Mme Dangles revient sur le sujet pour faire le bilan de ces 5 mois de fonctionnement sur un seul service.

Le constat se confirme : 35 à 41 enfants sont régulièrement inscrits. Le bruit ambiant est difficile à supporter pour les adultes comme pour les enfants, les déplacements des adultes pour le service n'est pas fluide dans l'espace restreint et les PS/MS qui pouvaient manger dans le calme sont désormais noyés dans le bruit. Les enfants sont plus excités, certains se bouchent les oreilles, d'autres profitent du nombre pour faire des bêtises, les adultes sont obligés de parler plus fort et le passage aux toilettes est agité car tous les enfants sortent de la cantine ensemble. En cas de pluie des jeux sont installés dans la salle de motricité dans une ambiance inévitablement bruyante.

Mme Coste, présente à plusieurs reprises sur site à ce moment de la journée, confirme le fait du bruit. Des stagiaires ponctuels le constatent également.

Mme Dangles demande si un retour aux deux services peut être envisagé à la rentrée scolaire 2023.

Mme Munar explique que le problème exprimé en novembre dernier reste le même : il faudrait embaucher une personne supplémentaire et le budget de la Commune ne le permet pas actuellement.

Mme Rostren-Borgetto exprime son expérience de parent : elle explique que son enfant se plaint du bruit à la cantine, de maux de tête, parle particulièrement fort le soir à table et qu'elle n'est peut-être pas le seul parent à recevoir ce type de doléance de leurs enfants.

Mme Munar et Mme Coste vont toutefois réfléchir à une solution d'organisation qui permettrait d'atténuer ce problème.

6. Rentrée 2023 : effectifs prévisionnels et organisation générale

Au vu des informations connues à ce jour (tableau des naissances, déménagements...) les effectifs prévisionnels sont les suivants :

PS : 18

MS : 15

GS : 13 (dont 1 maintien d'élève en situation de handicap)

Total : 46 élèves (46 cette année)

Il est tenu compte dans cette répartition de la limitation des effectifs des classes de GS à 24 élèves, en laissant une petite marge de manœuvre en cas d'arrivée d'un élève de GS.

Précision : ces chiffres sont théoriques, les inscriptions définitives permettront de les affiner. A ce jour les enfants prévus dans le tableau des naissances 2020 ne sont pas encore tous inscrits. Mais Mme Munar et Mme Coste sont plus optimistes qu'en janvier, la baisse d'effectif qui semblait se profiler a été finalement été compensée par des inscriptions tardives.

Les listes d'affectation des élèves de PS dans les écoles seront connues dans la deuxième quinzaine de mai.

Pour ce qui concerne l'organisation générale à la rentrée :

☞ Un ou une nouvelle enseignant(e) sera nommé(e) d'ici le mois de juin. Le mouvement intra départemental a débuté, les résultats ne seront pas connus avant la fin de l'année mais le poste sera pourvu.

☞ Mme Dangles souhaite que soit ré-étudié le temps de présence pendant les heures scolaires de Karine Bartoletti. Son planning avait été en effet modifié en janvier 2022 de la façon suivante : départ de la classe tous les lundis à 15H15, arrivée en classe le jeudi à 8H45 et le vendredi à 9H.

Depuis le mois de janvier de cette année, elle part désormais le lundi à 14H30 et arrive toujours en décalage des élèves les jeudis et vendredis.

Avec une perte de temps de présence de 2H15 hebdomadaire en 1 an, les inconvénients ne sont pas négligeables :

* une seule Atsem est sur place le lundi après-midi et ne peut intervenir auprès d'aucune classe en cas de besoin (soins à donner, parents à appeler si nécessaire, accident de propreté...) puisque monopolisée par les enfants au dortoir.

* l'Atsem de la classe de PS/MS se retrouve déconnectée des activités de classe, y compris par le fait d'arriver tardivement en classe deux matins par semaine, après le temps d'accueil. Le temps déjà très réduit de concertation sur l'organisation et la préparation du travail de classe entre l'enseignante et l'Atsem n'en est que plus restreint. Cela complique le travail de classe et prend du temps sur celui consacré aux enfants. Le vendredi, les enfants sont déjà au fait des activités et informations de la journée de classe lorsque Mme Bartoletti arrive en classe. Ces trois temps tronqués induisent une perte de qualité dans la gestion de classe et les activités pédagogiques.

En cas de remplacement par d'autres enseignants, la restitution des enfants peut être délicate le lundi à 16H.

De même que l'accueil sans Atsem au moment où il faut gérer l'accueil des parents et des enfants, les retardataires, les problèmes de non inscription à la cantine, les enfants dans la classe et le passage aux toilettes de certains...Ce moment reste très délicat, remplaçant ou pas.

Le travail annexe en pâtit également : le temps pour le classement du travail, classeurs, objets à emballer, collage des papiers dans les cahiers de liaison, découpages... Toutes ces tâches confiées par l'enseignante à l'Atsem deviennent difficiles à réaliser dans les temps.

Céline Montagard vient aider aux deux accueils du matin hebdomadaires notamment pour effectuer les effectifs de cantine, mais délaisse de ce fait la classe de MS/GS.

Autre problème : cas récent d'un enfant arrivé très en retard un matin, non comptabilisé à la cantine et marqué absent sur la fiche de cantine. Mme Bartoletti, arrivée a posteriori et se fiant à la fiche, ne pouvait savoir qu'il était initialement prévu à la cantine. L'enfant a été rajouté à midi, mais avec retard, imposant un ajustement des personnels et de la répartition des repas. Cette discontinuité de personnel dans le suivi des élèves peut ainsi compliquer leur prise en charge et l'organisation du service.

Mme Dangles a, préalablement à ce Conseil, posé la question par mail à Mmes Munar et Coste : elle sollicite un retour à la normale comme lors des 6 années précédentes, à savoir la récupération des heures enlevées sur le temps scolaire.

Mme Munar explique que les réponses à cette question sont complexes et ne peuvent être apportées dans l'immédiat mais que Mme Coste et elle vont étudier les possibilités.

Mme Richard-Florès explique qu'il sera peut-être possible de récupérer une partie de ce temps pris sur la classe mais sans doute pas la totalité.

Le sujet sera donc à nouveau porté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école.

Mme Coste communique une information quant à la gestion des inscriptions en cantine pour la rentrée 2023 : des tablettes numériques vont être fournies aux Atsems afin de gérer directement les inscrits pour le mois. Ces tablettes vont être expérimentées après les prochaines vacances d'avril. Cela permettra de vérifier bien en amont de la rentrée que les difficultés de connexion sur l'école ne compromettent pas le bon fonctionnement de ces tablettes.

Mme Dangles remercie tous les membres de ce Conseil. La séance est close à 18H48.

Mme Charrier
(Secrétaire de séance)



Mme Dangles
(Présidente du Conseil d'Ecole)

